

Compte-rendu

Conseil d'établissement

20/10/2022 / 18H00 / Rencontre en présentiel, dans le salon du personnel

<b>Membres (cocher les membres présents)</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Ronald Pierre, président, conseil d'établissement <input checked="" type="checkbox"/> Katianna François, vice-présidente, conseil d'établissement <input type="checkbox"/> Médinatou O. Amao, membre, conseil d'établissement <input checked="" type="checkbox"/> Niama Zekri, membre, conseil d'établissement <input checked="" type="checkbox"/> Rodeline Cinéas, membre parent, conseil d'établissement <input checked="" type="checkbox"/> Géronide Legros, membre substitut, conseil d'établissement	<input type="checkbox"/> Roxane Galarnau, technicienne au service de garde <input checked="" type="checkbox"/> Sabine Sévère, psychoéducatrice, École Bienville <input type="checkbox"/> Marie-Chantal Vieux, éducatrice spécialisée, École Bienville <input type="checkbox"/> Kate Azissilari, enseignante, École Bienville <input checked="" type="checkbox"/> Saïda Harrat, enseignante, École Bienville <input checked="" type="checkbox"/> Ouahiba Amaouche, enseignante, École Bienville
<b>Invités</b>	
Catheline Bien-Aimée, directrice, École Bienville Émilie Laporte, directrice adjointe, École Bienville	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsables(s) du suivi
1.	Ouverture de la séance	Présence de 8 personnes; le quorum est atteint.	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
2.	Mot de bienvenue et vérification des présences	L'assemblée débute à 18h10. Madame Catheline Bien-Aimée, directrice, distribue les documents de référence qui seront abordés lors de la rencontre.	
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	M. Ronald Pierre procède à la lecture de l'ordre du jour suivie par la proposition d'adoption de Mme Legros et appuyée par Mme Zekri. Une coquille s'est glissée dans l'ordre du jour ; il est inscrit comme date de la séance le <u>20 septembre 2022</u> alors que la séance a lieu le <u>20 octobre 2022</u> . Le changement est apporté. Madame Katianna François se propose d'être « gardienne du temps ». Proposition acceptée par l'assemblée.	Adoption
4.	Adoption du compte-rendu du 29 septembre 2022	Mme François propose l'adoption et Mme Sévère appuie la proposition du compte-rendu de la rencontre du 29 septembre dernier. <b>Point 2.3 :</b> Dans compte-rendu, il est mentionné que les documents avaient été envoyés. Cependant, un membre enseignant mentionne que le document de la régie interne n'était pas inclus dans le premier envoi du 29 septembre aux membres. Mme Bien-Aimée confirme l'information et que la régie interne a été envoyée le 12 octobre 2022 en prévision du CE du 20 octobre . Le changement au dernier compte-rendu sera effectué.	Adoption
5.		Aucun point de suivi en lien avec la dernière rencontre.	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
	Points de suivi du 29 septembre 2022		
6.	Parole au public	Personne ne s'est inscrit pour prendre parole lors de cette séance.	
7.	Points décisionnels	<p>- <u>Régie interne</u> La direction explique que la régie interne est la même depuis plusieurs années. La régie interne représente une ligne directrice, une manière de fonctionner pour les séances du CÉ. Il est entendu qu'un survol sera fait du document, en s'attardant aux points nécessitant un changement.</p> <p>Un membre du personnel se demande si les propositions et les demandes du personnel enseignant peuvent être envoyées directement au président. Un membre parent explique que toutes les propositions doivent être envoyées à la direction qui elle, enverra celles-ci aux membres du CÉ. La directrice prend parole pour expliquer les rôles et mandats de tous, en précisant le décorum en lien avec les prises de parole ainsi que les moments prévus à ces fins.</p> <p><b>Point 8 : Président et vice-président</b> Mode de scrutin. Un membre enseignant propose une modification au processus de vote pour l'élection du Président et du vice-président. La régie interne mentionne que le vote se déroule à main levée. Un membre enseignant propose que ce vote se déroule par vote secret. Lecture de l'article de la LIP. Suite à un vote à main levée, 6 personnes se disent en faveur du statut quo, soit du maintien du mode de vote par main levée. Il n'y a donc pas de changement à la régie interne.</p> <p><b>Point 10 : Réunions.</b> Mode de rencontre du CÉ. Un membre parent propose que les réunions se déroulent de manière virtuelle ou de manière hybride. La direction mentionne qu'une directive du CSSDM a été donnée aux directions des établissements pour favoriser les rencontres en présentiel, en lien avec la prise de décisions. Toutefois, les membres sont libres de modifier la régie interne et d'offrir la forme hybride s'ils le souhaitent.</p> <p>Un membre parent propose le statut quo, soit des séances en présentiel. 4 parents sont pour le maintenant des réunions en présentiel. 4 parents veulent le mode hybride. Le président a fait valoir la voix prépondérante et décide que les rencontres se dérouleront en présentiel.</p>	

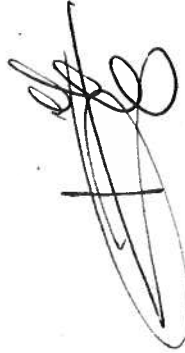
N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		<p><b>Point 10 : Réunions.</b> Mise sur le site de l'école des comptes-rendus. Un membre enseignant se questionne sur la manière d'informer les parents quant aux rencontres du CÉ. La direction mentionne que les dates des rencontres sont communiquées à tous les parents via la <i>communication aux parents</i> qu'ils reçoivent par courriel.</p> <p><b>Point 10.1 : Convocation régulière.</b> Une proposition de modification du nombre de jour pour la remise des documents est amenée. Il est proposé de demander un délai de 2 jours pour la remise des documents plutôt que de 1 jour. Mme Legros propose et est appuyée par Mme François.</p> <p><b>Point 10.8 : Décisions.</b> Un membre enseignant mentionne qu'il aimerait que l'opinion et l'expertise des enseignants soient pris en compte lors de la prise des décisions du CÉ. La direction explique qu'on ne peut, quelque corps d'emploi qu'il soit, tenter de faire balancer le choix d'une décision. Toutes les décisions du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. Le CÉ mentionne qu'il est important de respecter la loi.</p> <p><b>Point 10.11 : Période réservée au public.</b> Un membre enseignant mentionne que l'an dernier, 1 seule question était possible lors de la période réservée au public. Il demande s'il peut proposer plus d'une question par personne et avoir la possibilité de faire des commentaires et de réagir. Le président mentionne qu'il préfère conserver le statut quo. Il rappelle la procédure pour proposer une inscription lors de la période réservée au public. Mme Legros propose et est appuyée par Mme Cinéas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Coût des sorties éducatives</b> Un montant de 30\$ maximum peut être exigé pour les sorties éducatives. Mme Legros propose et est appuyé par Mme Amaouche.</li> <li>- <b>Budget de fonctionnement</b> Maintient de la décision d'utiliser le budget de fonctionnement du CÉ pour offrir le souper aux membres lors des réunions.</li> </ul>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		Mme Sévère propose et est appuyée par Mme Harrat.	
8.	Points de consultation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Formation sur le conseil d'établissement</u> Mme sévère explique que le calendrier de formations n'est pas encore déterminé, mais qu'elle restera à l'affût.</li> <li>- <u>Formation sur le comité OPP</u> La direction mentionne qu'un lien sera partagé avec tous les membres concernant des formations.</li> </ul>	
9.	Sorties éducatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortie des 2<sup>e</sup> année école montréalaise – 20 octobre 2022 (adoptée par courriel) Mme Harrat propose et est appuyée par Mme Legros.</li> </ul>	
10.	Suivi sur le budget		
11.	Points d'information / rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Mot de la présidence</u> M. François s'est adressé aux membres du CÉ en début de rencontre.</li> <li>- <u>Direction</u> La direction présente rapidement le document portant sur le <i>portrait de l'école</i>.</li> <li>- <u>Projet éducatif</u> Le CÉ est responsable des orientations du PÉ. Le CSSDM travaille actuellement à la mise en place du PEVR (plan d'engagement vers la réussite). Parallèlement, les écoles doivent prendre des décisions pédagogiques en lien avec leur projet éducatif. A toutes les rencontres, la direction fera un lien avec le projet éducatif de l'école pour permettre aux parents de bien comprendre les enjeux qui touchent l'école Bienville.</li> </ul>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
12.	Correspondance	<p><u>Activités parascolaires</u> Les activités débuteront sous peu.</p> <p><u>Aide aux devoirs</u> L'aide aux devoirs se déploiera bientôt.</p> <p><u>Soirée de parents – 10 novembre 2022</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Mot de la déléguée (ou substitut) du comité de parents du CSSDM</u> Le parent délégué mentionne qu'il faut désigner un parent substitut au comité de parents. <b>Point reporté.</b> Lors de la prise de parole, la déléguée mentionne que tout semble bien aller à l'école Bienville. Elle assiste à toutes les rencontres en virtuelle du comité de parents et elle reste disponible pour plus d'informations.</li> <li>- <u>OPP (sur demande du CÉ)</u> Planification du calendrier des activités.</li> <li>- <u>Personnel enseignant</u> Un membre enseignant mentionne à la direction que si un membre enseignant s'absente, il faudrait le mentionner plus tôt pour prévenir le substitut. La direction explique qu'il faudrait que l'enseignant substitut reste vigilant puisque parfois, les absences surviennent quelques heures, minutes, avant le début de la rencontre. L'enseignant qui prévoit s'absenter doit informer le substitut enseignant et la direction. C'est ainsi que procède les parents.</li> <li>- <u>Service de garde</u></li> <li>- <u>Mot des organismes communautaires</u></li> </ul>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
13.	Questions diverses / Varia		
14.	Levée de la séance et date de la prochaine rencontre	Mme Sévère propose la levée de l'assemblée et est appuyée par Mme Amaouche.	

PRÉSIDENT



C. H. L. L.  
Directrice